

## Municipalité de Péry-La Heutte

**Assemblée municipale ordinaire prévue le 14 décembre 2020 / Remplacée par la votation municipale du 13 décembre 2020**

Les citoyennes et les citoyens ayant le droit de vote en matière communale, auraient dû être convoqué(e)s le **lundi 14 décembre 2020 à 20h00 au centre communal de Péry pour l'assemblée municipale dite d'acceptation du budget**. En raison de la pandémie actuelle et du fort risque que des mesures supplémentaires soient prises par la confédération, respectivement le canton, le conseil municipal de Péry-La Heutte a décidé de supprimer cette assemblée et de la remplacer par un vote aux urnes, comme l'autorise la Préfecture du Jura bernois par sa décision du 27 octobre 2020.

### Points soumis au vote :

1. Création d'un poste de TSS (travail social en milieu scolaire) au 1.1.2021, en collaboration avec les autres membres du cercle scolaire – poste à 20% - coût annuel CHF 24'000.-
2. Approuver le budget 2021 de la commune municipale de Péry-La Heutte avec quotité d'impôts de 1.55 et une, taxe immobilière de 1.2‰ (toutes deux inchangées).
3. Approuver le renouvellement du contrat liant la commune municipale de Péry-La Heutte au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

P.S. : le résumé du budget municipal 2021 est à disposition, à l'administration municipale. Les personnes intéressées peuvent en retirer un exemplaire durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site internet de la commune.

# INFORMATIONS CONCERNANT LES POINTS 1, 2 et 3 SOUMIS AU VOTE

## **Point 1 Explications sur la création d'un poste de TSS**

La création d'un poste de TSS (travail social en milieu scolaire) pour le giron scolaire du Bas-Vallon (de Péry-La Heutte à Cortébert) est à l'étude depuis plusieurs années. Un mandat a été confié au SASC (Service d'action sociale de Courtelary) afin d'étudier une mise en place efficace, ainsi qu'une gestion optimale de cette structure. Le concept du travail social en milieu scolaire (taux d'occupation de 20% pour Péry-La Heutte) a été ratifié par le conseil municipal en date du 3 mai 2020. Le fait d'une prévention, ainsi que d'une détection précoce au niveau de l'école, sous la direction du SASC, a fortement influencé la décision de nos autorités. Au niveau de l'ESBV (Ecole secondaire du Bas-Vallon) de Corgémont, la création d'un poste similaire est également à l'étude. Toutefois pour des questions de règlement (modification du RO ((règlement d'organisation)) impérative pour pouvoir mettre sur pied un tel poste), cette nouvelle structure ne pourra certainement être opérationnelle qu'à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, ce qui va par la même occasion retarder notre projet.

Ce document figure sur le site internet de la commune et peut être consulté dans les locaux de l'administration communale durant les heures d'ouvertures. Il est également possible de l'envoyer par courriel sur simple demande.

## **Point 2 Explications sur le budget 2021 de la commune de Péry-La Heutte, avec quotité d'impôts de 1.55 et, taxe immobilière de 1.2‰ (inchangées)**

Le budget 2021 est en grande partie élaboré sur la base de celui de 2020, et adapté à divers paramètres, tels, la conjoncture économique et certains indicateurs socio-économiques fournis par le canton, de même que d'après les besoins effectifs des différents professionnels œuvrant dans les fonctions publiques. Un intérêt particulier a été porté à la situation sanitaire actuelle et au risque de baisse drastique d'entrées fiscales due à une mauvaise conjoncture.

### **Quotité d'impôt et taxes diverses servant comme base pour le budget 2021 :**

La quotité d'impôt, baissée à 1.55 en 2020, restera inchangée pour le budget 2021. Le projet du CE de pondérer l'impact des personnes morales sur les communes fortement touchées par l'impôt sur le bénéfice a été pris en compte selon des prévisions réalistes à hauteur d'une rentrée supplémentaire de CHF 200'000.-. Cette rentrée supplémentaire a été directement attribuée à la baisse de quotité d'impôts, afin de faire bénéficier les citoyens/nes de la bonne marche stable des affaires de la commune jusqu'à présent.

La baisse de rentrées fiscales liée à cette diminution de la quotité est donc une baisse totalement sous contrôle. Néanmoins, pour 2021, la situation sanitaire laisse présager une baisse bien plus conséquente des rentrées que prévue. En effet, lors de l'établissement du budget, nous avons tablé sur un indice de développement des revenus des personnes physiques en baisse de 5.5% suite aux conséquences de la crise sanitaire du COVID-19 et de 8% pour les personnes morales. Même si le résultat escompté sera un excédent de dépenses de CHF 523'500.12, ce résultat ne met heureusement pas les finances communales en péril.

La taxe immobilière est maintenue à 1.2‰ de la valeur officielle (VO).

La taxe d'exemption du service de défense (fonction 150) reste inchangée à 5.3% de l'impôt cantonal, mais au maximum CHF 450.-.

La taxe des chiens est réglée par le règlement communal en matière d'émoluments.

### **Les taxes des services autofinancés sont maintenues sans changement pour 2021, soit :**

#### **Fonction 7101/ alimentation en eau**

CHF 2.70 par m3 consommé + taxe de base CHF 200.- pour maison individuelle (tarif dégressif pour appartements supplémentaires) TVA 2.5% comprise.

#### **Fonction 7201 / traitement des eaux usées**

CHF 2.50 par m3 consommé + taxe de base CHF 260.- pour maison individuelle (tarif dégressif pour les appartements supplémentaires) TVA 7.7% comprise.

#### **Fonction 7301 / gestion des déchets**

CHF 220.- par ménage et CHF 110.- par personne seule, de CHF 22.- à CHF 1'100.- pour commerce, industrie, artisan, profession libérale, TVA 7.7% non comprise.

La limite d'inscription des dépenses d'investissements à l'actif du bilan reste fixée à CHF 5'000.-.

### **Compte de fonctionnement**

Le budget 2021 prévoit un excédent de charges de CHF 523'500.12, en chute de CHF 448'185.00 par rapport au budget de l'année 2020. Cette différence se monte à une baisse de CHF 916'932.00 si nous comparons notre budget aux comptes 2019 qui se sont soldés avec un excédent de recettes de CHF 37'505.42 après amortissement supplémentaire de CHF 355'926.50, soit les derniers chiffres réels approuvés.

## Différences budget 2021 – comptes 2019 – Budget 2020

Au niveau des différences pertinentes à relever entre les comptes 2019 et le budget 2021 proposé, on notera une drastique diminution des entrées fiscales. Bien que toujours difficile à prévoir, ce poste va indubitablement pâtir des effets de la crise sanitaire. Les dépenses en matière de prévention sanitaire (désinfection, masques) ont quant à elles été vue nettement à la hausse.

Les rentrées fiscales pour les personnes physiques (baisse de CHF 278'000.- par rapport aux comptes 2019, soit 10.50%) ont été calculées en prenant en compte la crise sanitaire et économique actuelle (baisse de 4.5% par rapport au budget 2020) tandis que pour les personnes morales (baisse de CHF 202'000.- par rapport aux comptes 2019) la prévision est à prendre à la lumière des estimations actuelles quant aux possibilités d'application de la nouvelle loi sur les impôts, en adéquation avec RFFA. Il est très difficile de prédire très précisément les rentrées fiscales des années à venir, d'autant plus que l'on ne sait pas quand l'économie reprendra à nouveau de manière normale.

Cette baisse prévue des rentrées a directement impacté les postes de dépenses, qui se sont presque en totalité vus évalués à la baisse avec les différents employés et chefs de départements. Aucune augmentation de la masse salariale globale n'a d'ailleurs été prévue pour 2021.

Le montant versé à l'ESBV va quant à lui augmenter par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020 à CHF 713'000.00 soit quelque CHF 76'000.- de plus que budgété en 2020.

Le montant net versé à la péréquation financière et à la compensation des charges s'élèvera au total à environ CHF 330'000.00 contre CHF 360'000.- budgétés en 2020 et CHF 390'000.- réalisés en 2019.

Le décompte de l'aide sociale avec le canton reste toujours un poste très important de notre budget, avec un montant prévu de CHF 1'064'070.-, en légère hausse par rapport aux comptes 2019 et au budget 2020.

Le poste des dépréciations complémentaires de notre patrimoine administratif pour le montant conséquent de CHF 438'200.- va quant à lui continuer de grever nos comptes jusqu'au 31 décembre 2023 (amortissement total sur 8 ans, soit la limite inférieure autorisée par le canton). Cette méthode, même si elle peut paraître pénalisante, permettra de mieux supporter la période d'incertitude quant aux conséquences de la révision de la fiscalité des personnes morales mise en place par le canton.

A noter également que la fin des dépréciations complémentaires du patrimoine administratif à fin 2023 représentera l'occasion idéale de laisser place aux nouvelles dépréciations de valeurs des nombreux investissements consentis au fil des ans, à amortir de manière linéaire, comme l'exige la norme MCH2. Ces montants de dépréciations deviendront de plus en plus conséquents à mesure que les investissements seront réalisés. La planification assez pessimiste laisse aussi entrevoir un retour dans les chiffres verts dès cette date de fin d'amortissement de ce témoin du passé.

<b>Vue d'ensemble</b>		<b>Budget 2021</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Comptes annuels 2019</b>
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-556'329.77	-121'867.41	-9'592.91
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-523'500.12	-75'314.76	37'505.42
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-33'279.65	-47'002.65	-47'098.33
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	2'832'600.00	2'964'600.00	3'189'776.04
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	1'877'500.00	2'087'500.00	2'085'620.20
Taxe immobilière (GM4021)	4021	380'000.00	389'152.00	382'002.40
Investissements nets (GM 5././6)	5 ././ 6	2'027'010.00	1'831'370.00	1'310'332.45

Forte d'une capacité d'endettement assez enviable, notre commune va vivre en 2021 un exercice intense au niveau des investissements. En termes d'image, les deux postes les plus marquants seront évidemment l'ancien collège de Péry et la place du Lion d'Or à La Heutte. Tous deux participent de ce fort engagement local pour le développement durable d'une part, le soutien à l'économie durement éprouvée par le Covid d'autre part.

Notre commune prend à cœur son rôle dans le concert de l'économie régionale. Les investissements d'une collectivité comme la nôtre exercent un effet de levier non négligeable ; la Commune réalise à son échelle ce que la Confédération réalise au sien.

De plus, les taux très intéressants actuellement stimulent les collectivités comme la nôtre à augmenter leur endettement, de manière raisonnable.

Après d'importants chantiers réalisés sur les routes, la Municipalité va désormais concentrer ses efforts sur son parc immobilier ; l'ancien collège l'an prochain, le bâtiment communal d'ici 2022 et 2023. Des sommes conséquentes sont prévues pour la finalisation de la réfection de l'ancien Collège de Péry (CHF 918'000.-), ainsi que pour la Place du Lion d'or (CHF 325'000.-). La branche de la Grand-Rue Est sera également terminée (CHF 450'000.-), tel que voté en assemblée de juin 2020. D'autres investissements nécessaires, comme la réfection du sol de la halle de gymnastique sont également prévus dans le courant de l'exercice 2021.

### Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2021		Budget 2020		Exercice 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	45'000.00		212'270.00		7'456.00	
1 Ordre et sécurité publics, défense	25'000.00		36'200.00			
2 Formation	1'018'020.00		944'035.00		579'383.00	
3 Culture, sports et loisirs						
6 Transports et télécommunications	875'990.00		450'865.00		331'215.40	
7 Protection environnement/ territoire	63'000.00		188'000.00		417'839.30	25'561.25
8 Economie publique						
<b>TOTAL</b>	<b>2'027'010.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1'831'370.00</b>		<b>1'335'892.70</b>	<b>25'561.25</b>
Excédent de dépenses		2'027'010.00		1'831'370.00		1'310'332.45

## Aperçu du compte de résultat selon les groupes de matières

	Budget 2021		Budget 2020		Comptes annuels 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>CHARGES</b>						
Charges de personnel	1'729'436.92	-	1'659'420.86	-	1'693'142.98	39'681.34
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'452'884.00	-	1'472'603.00	-	1'532'741.31	159'765.02
Amortissements du patrimoine administratif	757'297.45	-	669'199.30	-	602'648.60	-
Charges financières	81'000.00	-	71'000.00	-	77'132.45	13'102.09
Attributions aux fonds et financements spéciaux	346'676.00	-	346'676.00	-	338'676.00	-
Charges de transfert	4'208'995.85	-	4'382'541.00	-	4'149'412.39	112'065.85
Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Charges extraordinaires	-	-	-	-	355'926.50	-
Imputations internes	157'300.00	-	157'300.00	-	84'230.01	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8'733'590.22</b>	<b>0.00</b>	<b>8'758'740.16</b>	<b>0.00</b>	<b>8'833'910.24</b>	<b>324'614.30</b>
<b>REVENUS</b>						
Revenus fiscaux	40'000.00	5'214'600.00	40'000.00	5'565'752.00	-	5'813'522.44
Revenus régaliens et de concessions	-	73'000.00	-	73'000.00	-	74'815.00
Taxes	-	1'264'650.00	-	1'268'650.00	16'607.25	1'252'942.35
Revenus divers	-	100.00	-	100.00	75.00	667.05
Revenus financiers	-	121'400.00	-	121'400.00	1'350.00	228'383.10
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	38'738.45	-	42'800.75	-	51'584.54
Revenus de transfert	-	1'347'472.00	31'000.00	1'478'870.00	385'000.00	1'396'590.79
Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Revenus extraordinaires	-	-	-	-	1'075.10	1'075.10
Imputations internes	-	156'850.00	-	156'850.00	-	84'230.01
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>40'000.00</b>	<b>8'216'810.45</b>	<b>71'000.00</b>	<b>8'707'422.75</b>	<b>404'107.35</b>	<b>8'903'810.38</b>
<b>CLÔTURE</b>						
Clôture du compte de résultats	25'450.00	582'229.77	27'074.60	149'392.01	53'938.25	63'531.16
<b>COMPTES DE CLÔTURE</b>	<b>25'450.00</b>	<b>582'229.77</b>	<b>27'074.60</b>	<b>149'392.01</b>	<b>53'938.25</b>	<b>63'531.16</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8'799'040.22</b>	<b>8'799'040.22</b>	<b>8'856'814.76</b>	<b>8'856'814.76</b>	<b>9'291'955.84</b>	<b>9'291'955.84</b>
Excédent de charges compte général		523'500.12		75'314.76		0.00
Excédent de revenus compte général					37'505.42	

**Ce budget a été passé en revue en séance du conseil municipal du 21 octobre 2020 et a été approuvé tel quel.**

**Point 3** Explications sur le renouvellement du contrat liant la commune de Péry-La Heutte au Parc régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

La charte 2012-2021 arrive en fin de vie et nous devons renouveler notre adhésion au Parc Chasseral en acceptant le nouveau contrat de 2022-2031.

Certaines actions de terrain en faveur de la nature et du paysage à Péry-La Heutte ont été effectuées ces dernières années. Un chantier nature de lutte contre les néophytes a été organisé sur 2 jours en 2019 à la forêt des Bonnes-Fontaines. Les agriculteurs et propriétaires forestiers ont été sensibilisés à des mesures d'exploitation adaptées aux besoins de l'alouette lulu menacée d'extinction. 18 nichoirs à hirondelles de fenêtre ont été construits et installés par des élèves de l'école enfantine et primaire de La Heutte et Péry, dans le cadre de « Graines de chercheurs ». Trente-sept sources ont été décrites par une collaboratrice du Parc dans le cadre de la chasse aux sources, dans le vallon du Terbez et à Rière Prau. Trois revitalisations sont en cours et trois autres en discussion. Débutée en phase d'essai en 2020, une campagne de revitalisation des talus et espaces herbeux sur le territoire du village de Péry et de La Heutte est planifiée en cours d'année 2021. Mis à part les cantonniers, les écoles et les citoyens qui désirent œuvrer dans ce sens seront contactés en début d'année 2021 pour planifier les travaux.

A la vue des informations précitées, le conseil municipal de Péry-La Heutte vous demande à l'unanimité d'accepter de renouveler notre partenariat avec le Parc Chasseral pour les 10 prochaines années. Sur le site internet du Parc Chasseral, « parcchasseral.ch », sous « Le Parc » - Charte 2022-2031, vous trouverez toutes les informations nécessaires. En outre figure également le bilan des dernières années individuellement commune par commune. Il est bien évident, pour les personnes ne possédant pas internet, que ces données peuvent également être consultées auprès de l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet. L'administration communale peut vous envoyer un dépliant d'information sur le sujet, sur simple appel téléphonique.

**Message du Parc Chasseral :**

**Renouvellement de l'adhésion au Parc Chasseral**

**En vue de la prochaine Charte 2022-2031 de l'association Parc régional Chasseral, les communes membres doivent renouveler leur adhésion d'ici à fin 2020 pour poursuivre les actions menées avec le Parc depuis sa création. Un oui est indispensable pour que Péry-La Heutte continue de faire partie du périmètre du Parc et reste intégrée dans ses projets menés à large échelle. Le Conseil communal y est favorable. L'objet figure sous point 3 de la votation aux urnes du 13 décembre 2020.**

La commune de Péry-La Heutte est membre du parc naturel régional depuis la labélisation de ce dernier au niveau national en 2012, au même titre que 20 autres communes des cantons de Berne et Neuchâtel. Le Parc y a notamment mené des projets avec les écoles (Graines de chercheurs), dans le domaine des produits du terroir (Assiettes Chasseral à la Métairie de Nidau ou à la Bergerie du Pré-la-Patte) ou dans plusieurs manifestations culturelles organisées dans la commune (Bal(l)ades avec les Jardins musicaux, Festival avec la haute école HKB à Rondchâtel).

Dans le cadre de la Charte 2022-2031, le Parc entend poursuivre les actions et projets menés depuis 20 ans dans et avec les communes membres, notamment dans les domaines de la biodiversité, des paysages, de la sensibilisation au développement durable ou d'une économie orientée vers la durabilité. Pour la commune, le coût de l'adhésion s'élève à CHF 4.- par habitant et par an. Un montant inchangé depuis 2012 et qui est garanti pour les 10 prochaines années.

La part des communes au budget du Parc (2,5 mio CHF en 2020) s'élève à 6%, le reste étant financé par la Confédération (50%), les cantons de Berne et Neuchâtel (27%), les membres et les fonds privés (17%). De nouvelles communes et parties de communes sont par ailleurs intéressées à rejoindre le Parc dès 2022 : Evillard-Macolin, Twann-Tüscherz, forêts de Neuchâtel et extension à toutes les localités de Val-de-Ruz. Le Parc pourrait ainsi passer de 388 à 492 km<sup>2</sup>. Les soutiens financiers seront adaptés à cet agrandissement.

**Pourquoi renouveler l'adhésion au Parc ?**

✓ Bénéficier d'actions pertinentes de développement durable menées sur le terrain par une équipe professionnelle depuis 20 ans

✓ Engager la région avec dynamisme dans les défis climatiques, énergétiques et de mobilité.

✓ Mobiliser d'importants financements externes à la région via un financement annuel de CHF 4.- par habitant

✓ Appartenir aux territoires d'exception que représentent les 19 Parcs suisses